

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'acide téréphtalique originaire de la République de Corée et des États-Unis mexicains

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/1904 de la Commission du 07.08.2026 – [JO L du 10.08.2026](#).

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif et perception définitive du droit provisoire institué sur les importations d'acide téréphtalique originaire de la République de Corée et des États-Unis mexicains.

Date d'entrée en vigueur : 11.08.2026.

Produit concerné : acide téréphtalique, d'une pureté en poids de 99,5 % ou plus.

Nomenclature : code NC ex 2917 36 00 (code TARIC 2917 36 00 11), du CUS 0023865-3 et du CAS RN 100-21-0.

Pays d'origine : République de Corée et des États-Unis mexicains.